



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 25 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-12-2022/277

Objet : Attribution de subvention à la commune de Sainte-Marie au titre du contrat de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Germain DUTON.

Le Bureau Communautaire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Considérant** la demande de subvention présentée par l'associations Fongiromon Aqua Club au titre du contrat de ville ;**Considérant** l'avis favorable des membres de la commission mixte finances subvention réunis le 16 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,**DÉCIDE****Article 1 :****D'attribuer** la subvention suivante au titre du contrat de ville de contrat de ville :

Montant	Bénéficiaire	Intitulé du projet
2 000,00 €	FONGIROMON AQUA CLUB	Demande de Cofinancement des activités Aquatiques en Piscine dans le cadre de la politique de la ville de Sainte- Marie 2022

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 02

Abstention déclarée : 00

Non votant : 02

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 décembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

